

2008/8668 - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - 3, RUE BENOIST MARY - 69005 LYON - OPERATION 05 007 552 - ADAPTATION DU CREDIT DE L'OPERATION (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2004-4582 du 20 décembre 2004, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2 930 000 € TTC.

Par délibération n° 2007-7428 du 15 janvier 2007, vous avez adapté le crédit de l'opération à 3 515 000 € TTC dont 65 000 € pour le mobilier et modifié la convention de mandat.

Le financement pour l'acquisition du matériel destiné au restaurant scolaire n'a pas été prévu dans l'opération. Il est nécessaire d'acquérir ce matériel pour un montant estimé à 30 000 € TTC.

En conséquence, le montant alloué au mobilier est porté à 95 000 € ».

Vu les délibérations n° 2004-4582 du 20 décembre 2004 et n° 2007-7428 du 15 janvier 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération de restructuration et réhabilitation des locaux du groupe scolaire Ferdinand Buisson est fixé à 3 545 000 € TTC dont 95 000 € pour le mobilier.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon tel que prévu au plan d'équipement pluriannuel AP 2004-21, programme 20, natures comptables 2031, 2313, 238, 2184 et 2188, fonction 213, opération 05 007 552 après transferts :

- de 30 000 € de l'opération n° 07 006 021 –groupe scolaire Auguste Ravier– Programme 6, dont l'AP 2003-195 est ramenée de 4 840 000 € à 4 810 000 € TTC, dont 135 000 € de mobilier,

selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 403 656 €
- 2007 : 2 394 012 €
- 2008 : 747 332 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE